



08/03/2018

SAINT-CYR-L'ECOLE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

SOMMAIRE :

I – INTRODUCTION

II – CONTEXTE INTERNATIONAL

III – CONTEXTE NATIONAL

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Evolution prévisionnelle des recettes :

1 : les dotations de l'Etat

2 : le produit fiscal

3 : la péréquation

4 : la tarification

B – Evolution prévisionnelle des dépenses :

C - L'autofinancement

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Programmation pluriannuelle des investissements

B – les autorisations de programme et les crédits de paiement

(AP/CP)

C – l'investissement courant

D – Les subventions

V - : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

VI - : STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

1. Les dépenses de personnel
2. Les effectifs et la structure des effectifs
3. La rémunération du personnel
 - a) le traitement indiciaire
 - b) les nouvelles bonifications indiciaires
 - c) le régime indemnitaire
 - d) les avantages en nature
 - e) les heures supplémentaires
 - f) le temps de travail des agents

I – LES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE ET DE SON DECRET D'APPLICATION :

La tenue d'un rapport d'orientation budgétaire s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, modifié par la loi de finance de programmation 2018-2022, précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en ce qui concerne les engagements pluriannuels et présente la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, des heures supplémentaires rémunérées et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Ce rapport a donc pour objectif de permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires du budget primitif mais également d'informer sur l'évolution financière de la collectivité.

II – CONTEXTE INTERNATIONAL :

Ces dix dernières années ont été marquées par une série de crises économiques de grande ampleur :

- La crise financière mondiale de 2008 et 2009
- La crise européenne de la dette souveraine entre 2010 et 2012
- Les corrections des prix des produits de base entre 2014 et 2016

A l'heure où s'apaisent ces crises, l'économie mondiale reprend de la vigueur.

En 2017, la croissance économique mondiale s'établit aux environs de 3 % ce qui représente une nette hausse par rapport au taux de seulement 2.4 % en 2016 et correspond au niveau le plus élevé enregistré depuis 2011.

Les indicateurs du marché du travail continuent de s'améliorer dans un large éventail de pays et les deux-tiers environ des pays du monde ont connu une croissance plus forte en 2017 que l'année précédente.

Au niveau mondial, la croissance devrait demeurer stable à 3 % en 2018 et en 2019.

La progression du produit mondial brut est due pour l'essentiel au renforcement de la croissance dans plusieurs économies développées, bien que l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud restent les régions les plus dynamiques du monde.

L'amélioration conjoncturelle observée dans les pays sortant actuellement de la récession, comme l'Argentine, le Brésil, la Fédération de Russie et le Nigéria, est aussi à l'origine d'un tiers environ de la hausse du taux de croissance mondial entre 2016 et 2017.

Ce climat plus favorable a contribué à une légère reprise de l'investissement productif dans certaines grandes économies. Cependant, cette reprise de l'investissement pourrait être compromise par les incertitudes entourant les politiques commerciales et l'ajustement des bilans des principales banques centrales ainsi que par l'endettement et l'aggravation des fragilités financières à plus long terme.

Néanmoins, malgré un climat économique plus favorable, un grand nombre d'incertitudes et de risques se profilent à l'horizon. Ces incertitudes concernent notamment le commerce mondial, l'aide au développement et les objectifs de migrations et de lutte contre les changements climatiques qui risquent de retarder une reprise plus généralisée de l'investissement et de la productivité mondiale.

Enfin, la longue période de liquidités abondantes et de faibles coûts d'emprunt a augmenté le niveau d'endettement à l'échelle mondiale et à aggraver les déséquilibres financiers. Le niveau actuellement élevé du cours des actifs révèle également d'une évaluation insuffisante des risques.

(Nations Unies – Département des Affaires économiques et Sociales)

III – CONTEXTE NATIONAL :

Suite aux élections présidentielles de 2017, les relations entre l'Etat et les collectivités Territoriales sont modifiées et s'articulent autour de trois grands axes :

- Maîtrise des dépenses publiques des collectivités territoriales
- Maintien de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat
- Dégrèvement de la taxe d'habitation pour certains contribuables

La Loi de Finances 2018 met fin à quatre années de baisse des dotations de l'Etat en privilégiant la mise en place de contrats individualisés avec les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros.

L'objectif de la mise en place de ces contrats, dans le courant du 1^{er} semestre 2018, doit permettre un ralentissement des dépenses publiques pour atteindre une économie de 13 milliards d'euros en cinq ans.

Pour 2018, les prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales comprennent, outre la Dotation Globale de Fonctionnement, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, la compensation d'exonérations relative à la fiscalité locale, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle.

En ce qui concerne la DGF, l'enveloppe est stable pour 2018. La réduction de près de 3.9 milliards d'euros par rapport à 2017 est due à la suppression de cette dotation pour les Régions, remplacée par une partie de TVA.

En contrepartie du maintien de l'enveloppe globale de la DGF, des changements interviennent sur d'autres concours financiers :

- Minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale
- Diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Cette dotation qui était stable depuis 2011, enregistre une diminution de 137 millions d'euros pour 2018.
- Diminution de 55 millions d'euros des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

En ce qui concerne la péréquation horizontale, la loi de finances pour 2018 fixe à 1 milliard d'euros le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

De plus, elle prévoit la mise en place progressive sur trois ans, du dégrèvement de la taxe d'habitation due sur la résidence principale (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020).

Le mécanisme du dégrèvement de la taxe d'habitation prévoit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera intégrée chaque année dans le calcul du dégrèvement. Cependant, les taux et abattements resteront ceux de 2017.

Par ailleurs, le dispositif concernant l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes veuves doit disparaître progressivement dès 2018, les personnes concernées étant impactées sur leurs revenus 2017. Le coût de cette mesure qui atteint 60 M€ devrait être compensée par l'Etat.

(source LOCALTIS – finances locales point par point)

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES :

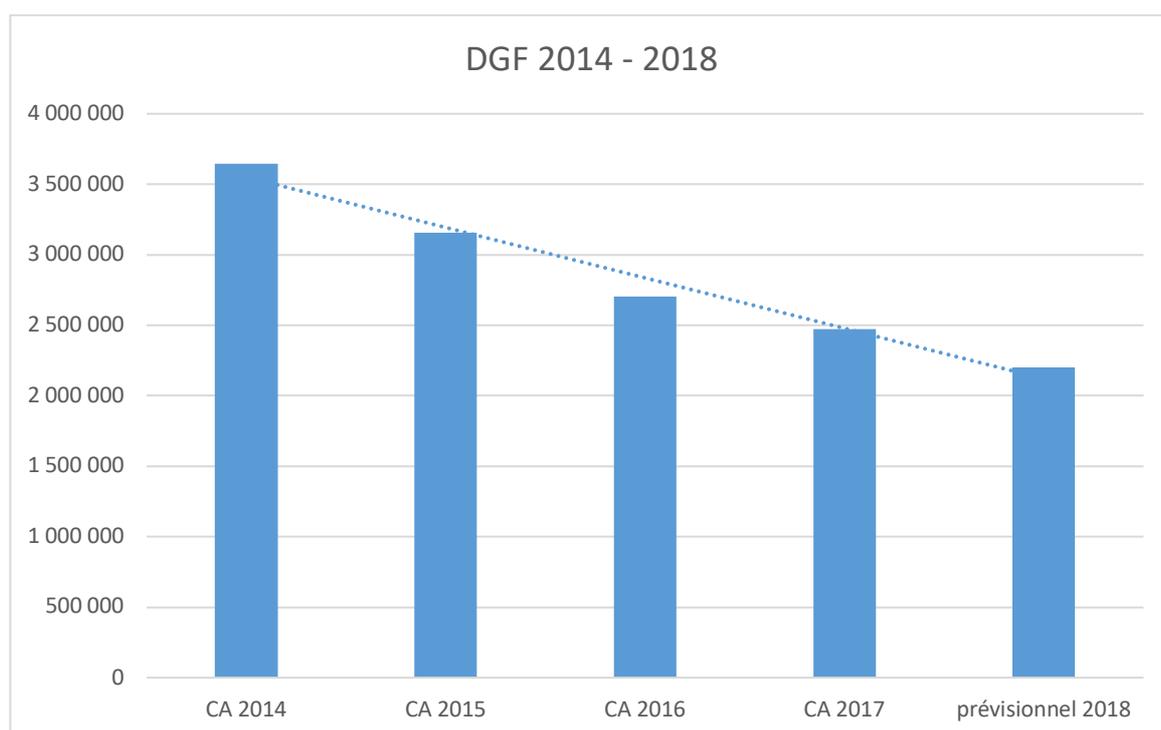
1 : Les dotations de l'Etat :

Malgré une stabilité de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2018, des incertitudes persistent dans le calcul des variables d'ajustement.

De plus, la baisse de la population de Saint-Cyr-l'Ecole enregistrée au 1^{er} janvier 2018 devrait également avoir un impact sur le montant de la DGF à percevoir pour la Commune.

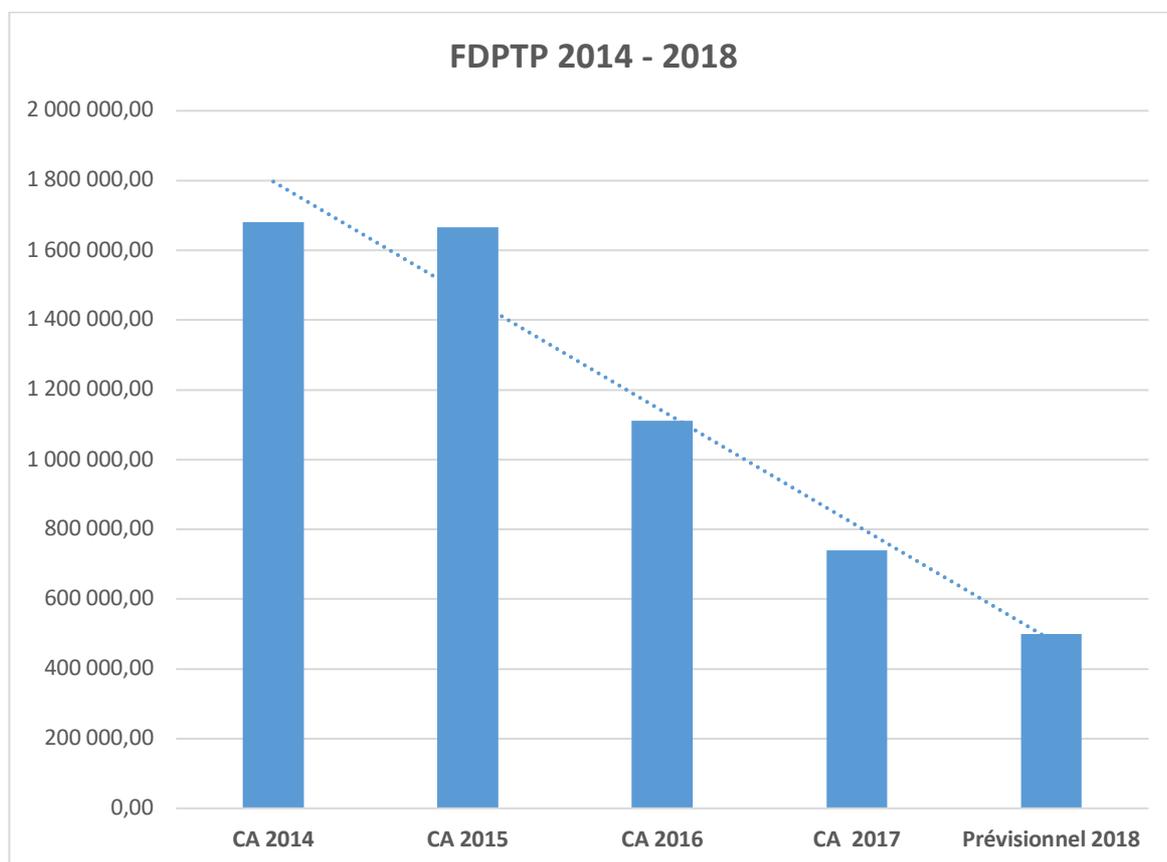
Il est donc prévu une baisse prudentielle de 200 K€ de la DGF au titre de 2018, au vu du réalisé 2017.

La Dotation Globale de Fonctionnement enregistre donc une baisse globale entre 2014 et 2018 à hauteur de 1.644 M€.



Une baisse des crédits alloués au titre du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDPTP) est attendue à hauteur de 16.71 % pour 2018 soit une diminution d'environ 250 K€ par rapport au réalisé 2017.

Le FDPTP enregistre donc une baisse globale de 1 200 K€ sur la période 2014-2018.



Au total, pour 2018, les recettes prévisionnelles enregistreront donc une nouvelle baisse de 450 K€ au titre des dotations de l'Etat.

2 : Le produit fiscal :

La loi de finances pour 2018 a instauré la suppression de la taxe d'habitation et prévoit une réduction de la cotisation des contribuables de 30 % dès 2018.

L'Etat a annoncé qu'il compenserait les communes à « l'euro près » au titre de ce dégrèvement pour 2018 sur la base des taux et abattements identiques à ceux de 2017

Par ailleurs, les bases de taxe d'habitation devraient être impactées par la suppression progressive de l'abattement de la demi-part veuvage et ce dès 2018.

Cet abattement avait été supprimé en 2014, puis rétabli et étendu dans le PLF 2017. Il sera de nouveau supprimé progressivement à compter de 2018.

La commune ne prévoit pas de modification de ses taux de fiscalité pour 2018.

3 : La péréquation

La péréquation horizontale à travers le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) s'élève encore à un milliard d'euros, ce qui impactera de nouveau lourdement la section de fonctionnement des collectivités.

Suite à l'entrée de Vélizy en 2016 au sein de la Communauté d'Agglomération, la contribution de la commune au titre du FPIC a fortement augmenté.

La contribution au FPIC est une charge de plus en plus importante pour la commune, et ce d'autant plus que la participation de VGP se révèle chaque année de plus en plus incertaine et faible.

Par ailleurs, l'évolution des potentiels financiers et fiscaux au sein de la communauté d'agglomération a un impact direct sur la classification de la commune pour le versement du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de France (FSRIF) rendant incertain le montant attendu pour 2018.

Ainsi, une baisse du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) est donc de nouveau envisageable pour 2018.

4 : La tarification :

La commune ne prévoit pas de modification majeure de sa tarification pour 2018.

L'actualisation de ces tarifs sera fonction de l'évolution du coût de la vie et/ou de l'optimisation de certains tarifs au vu de leurs utilisations.

B – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES :

En raison de la réduction continue de ses ressources, la commune se doit de maintenir l'effort réalisé dans la maîtrise de ses dépenses tout en priorisant le niveau des services rendus à la population.

Malgré une nouvelle baisse de ses recettes, la commune doit faire face à des charges incontournables :

- Glissement Vieillesse et Technicité
- Revalorisation du SMIC et des charges patronales
- Indemnité versée aux agents pour compenser la hausse de la CSG
- augmentation du FPIC,
- Augmentation du contingent incendie

- Hausse des frais d'affranchissement liée aux augmentations de tarifs au 1^{er} janvier 2018
- Hausse des prix du carburant, du gaz et de l'électricité
- prise en charge en année pleine de l'école Jacqueline de Romilly
- hausse des charges financières liées à la souscription du nouvel emprunt
- hausse de la cotisation assurance des bâtiments communaux liée à l'école Jacqueline de Romilly
- Compensation des dispositifs de contrats d'avenir non reconduits fin 2017.

Malgré toutes ces charges nouvelles, la commune prévoit globalement une stabilité de ses dépenses de fonctionnement qui ne devraient augmenter que de 350 K€ environ par rapport au budget primitif 2017 soit + 1,42 %.

En parallèle, la commune continuera sa recherche d'économies à travers :

- ❖ La maîtrise de ses dépenses grâce au suivi et à l'analyse des coûts de fonctionnement et des équipements permettant l'optimisation des moyens et la mutualisation
- ❖ Le suivi d'une analyse prospective financière permettant d'anticiper au mieux les dépenses induites par les investissements réalisés tels que ceux de la ZAC Renard,
- ❖ La poursuite de la maîtrise de la masse salariale
- ❖ La recherche systématique et raisonnée d'une réduction du coût des achats et des prestations extérieures
- ❖ La mise en place d'un suivi des consommations de fluides
- ❖ Par la renégociation de certains marchés ou contrats
- ❖ Par l'optimisation des locaux avec regroupement ou déplacement de certains services, et la cession de locaux devenus vacants
- ❖ Par la recherche de nouvelles sources de financement externes ou de mutualisation externe (partenariat, conventionnement, subventions).

C – MAINTIEN DE L'AUTOFINANCEMENT :

L'autofinancement est maintenu à hauteur de 3 M€ afin de permettre à la collectivité la réalisation de ses projets d'investissement sans alourdir ses charges financières par le biais du recours systématique à l'emprunt.

Cet autofinancement doit au moins couvrir le capital de la dette et les amortissements de l'année suivante, il est donc obligatoire pour assurer l'équilibre réel du budget.

L'objectif principal de la collectivité est le maintien de l'équilibre réel du budget et ce en application de l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS :

En 2016, la programmation pluriannuelle des investissements avait été fortement réduite et adaptée aux nouvelles contraintes financières auxquelles la commune est confrontée.

Pour 2018, la programmation pluriannuelle des investissements s'inscrit dans la poursuite de celle de 2016 actualisée en 2017.

OPERATIONS	2018	2019	2020	TOTAL	RECETTES ENVISAGEES
Pôle scolaire Bizet / Wallon - AP/CP	5 210 000	5 776 587	900 000	11 886 587 €	subvention Conseil Régional (1 M€)
Réseaux privés Zola/Cordier/Jean François	300 000			300 000 €	subvention Conseil Départemental
Maison des Associations - 1800 m ² AP/CP	5 273 352	500 000	100 000	5 873 352 €	cession du terrain actuel (Sémard)
Pôle sportif ZAC RENARD (gymnase et salle de sport) AP/CP	3 000 000	2 651 994	55 000	5 706 994 €	subvention Conseil Régional (0,5 M€)
TOTAL	13 783 352	8 928 581	1 055 000	23 766 933 €	

B – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES CREDITS DE PAIEMENT :

Afin d'optimiser le financement des investissements et d'en limiter les coûts de gestion, les opérations pluri annuelles (inscrites dans la PPI) sont gérées sous la forme d'Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP).

Ces AP/CP évitent de supporter sur une année budgétaire le montant total d'une opération pluriannuelle. Elles favorisent la gestion pluriannuelle des investissements et permettent d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les inscriptions budgétaires sont ainsi étalées sur la durée des exercices concernés par les opérations.

La Commune ne prévoit pas de modification des opérations soumises à AP/CP, seule une mise à jour des crédits de paiement sera effectuée pour tenir compte des dépenses réalisées en 2017.

C – L'INVESTISSEMENT COURANT :

Outre la programmation pluriannuelle, la collectivité poursuivra ses investissements dans les domaines de la voirie, de l'éclairage public, du cadre de vie mais aussi des bâtiments publics.

Les investissements courants sont inscrits à hauteur de 3 M€.

D – LES SUBVENTIONS :

La commune a pour objectif principal la recherche de financements auprès de différents partenaires tels que l'Europe, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, la Préfecture mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales pour tout ce qui concerne la petite enfance.

L'obtention de ces subventions est soumise à la signature de contrats ou de conventions qui en garantissent le paiement sur la durée des travaux.

Les principales subventions en cours :

Subventions notifiées :

- Réaménagement de l'Hôtel de Ville – DETR 2015 (versement du solde en cours)
- Aménagement des quais de bus – STIF (versement en cours)
- Suppression des bacs à sable – Préfecture (réserve parlementaire)
- Programme zéro phyto – Conseil Régional
- Réalisation d'une aire de fitness au Bois Cassé - Département

Dossiers en cours d'instruction :

- Restructuration Extension du Groupe Scolaire Bizet/Wallon – Conseil Régional
- Mise aux normes PMR Ecole primaire Romain Rolland– Conseil Régional
- Création d'un parc paysager sur le secteur de la Ratelle – Conseil Régional

Dossier en cours de dépôt :

- Pôle sportif ZAC Renard – Conseil Régional

E – OPERATIONS D'ORDRE EXCEPTIONNELLES :

Dans le cadre de l'exercice du droit de priorité d'une parcelle appartenant à l'Etat, la Commune envisage l'inscription d'écritures en dépenses et recettes pour l'acquisition et la cession du terrain sis 17, rue Marat à Saint Cyr l'Ecole. Le montant de l'opération est estimé à 2,8 millions d'euros en dépenses et en recettes.

V - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE :

La dette de la commune se compose de quatre emprunts pour un capital restant dû de 10 911 914.86 € au 1^{er} janvier 2018.

La commune ne prévoyant pas la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2018, il n'y donc pas de besoin de financement nouveau au budget 2018.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

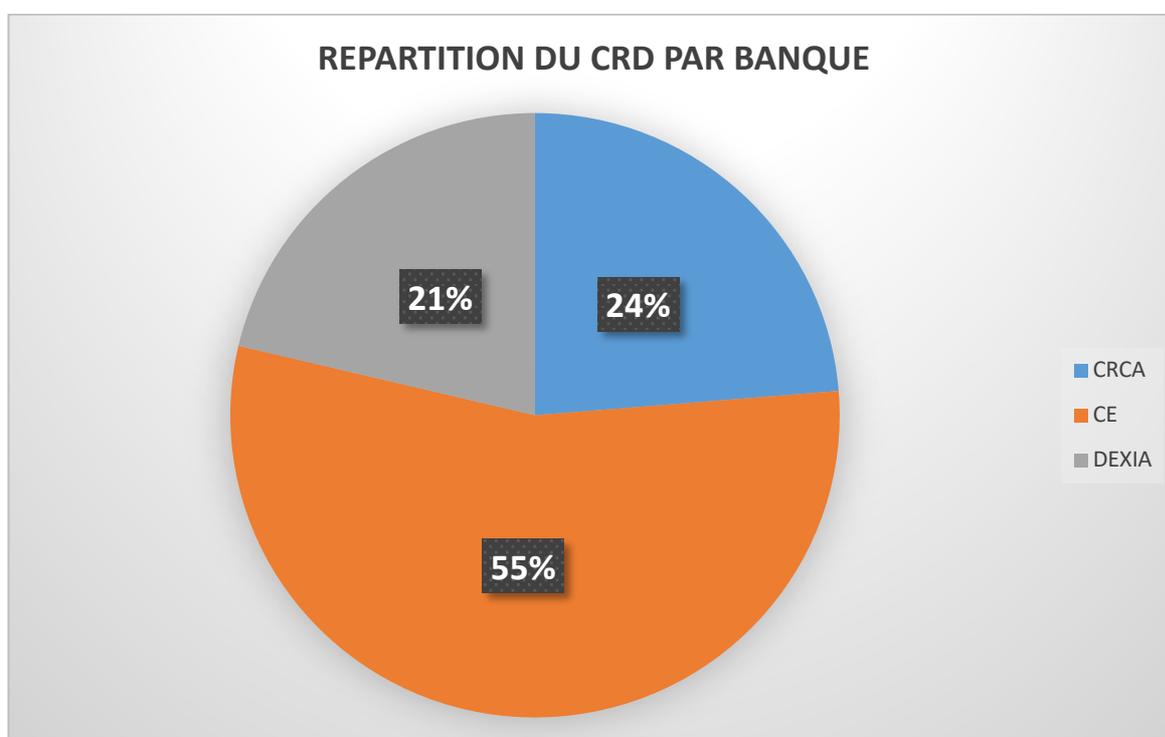
Année de la date de début d'exercice	* CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	10 911 914.86	987 745.60	125 797.41	1 113 543.01	9 924 169.26
2019	9 924 169.26	1 081 215.23	125 932.39	1 207 147.62	8 842 954.03
2020	8 842 954.03	1 083 025.95	111 389.15	1 194 415.10	7 759 928.08
2021	7 759 928.08	1 084 844.47	96 838.09	1 181 682.56	6 675 083.61
2022	6 675 083.61	1 086 670.83	82 279.20	1 168 950.03	5 588 412.78
2023	5 588 412.78	803 139.20	69 115.44	872 254.64	4 785 273.58
2024	4 785 273.58	565 753.40	60 974.88	626 728.28	4 219 520.18
2025	4 219 520.18	565 753.40	53 393.63	619 147.03	3 653 766.78
2026	3 653 766.78	565 753.40	45 812.41	611 565.81	3 088 013.38
2027	3 088 013.38	565 753.40	38 231.18	603 984.58	2 522 259.98
2028	2 522 259.98	565 753.40	30 649.94	596 403.34	1 956 506.58
2029	1 956 506.58	565 753.40	23 068.71	588 822.11	1 390 753.18
2030	1 390 753.18	565 753.35	15 487.48	581 240.83	824 999.83
2031	824 999.83	366 666.68	7 906.24	374 572.92	458 333.15
2032	458 333.15	366 666.68	3 689.58	370 356.26	91 666.47
2033	91 666.47	91 666.47	263.54	91 930.01	0.00
TOTAL		10 911 914.86€	890 829.27€	11 802 744.13€	

* CRD = capital restant dû

Capital restant dû par banque au 1^{er} janvier 2018

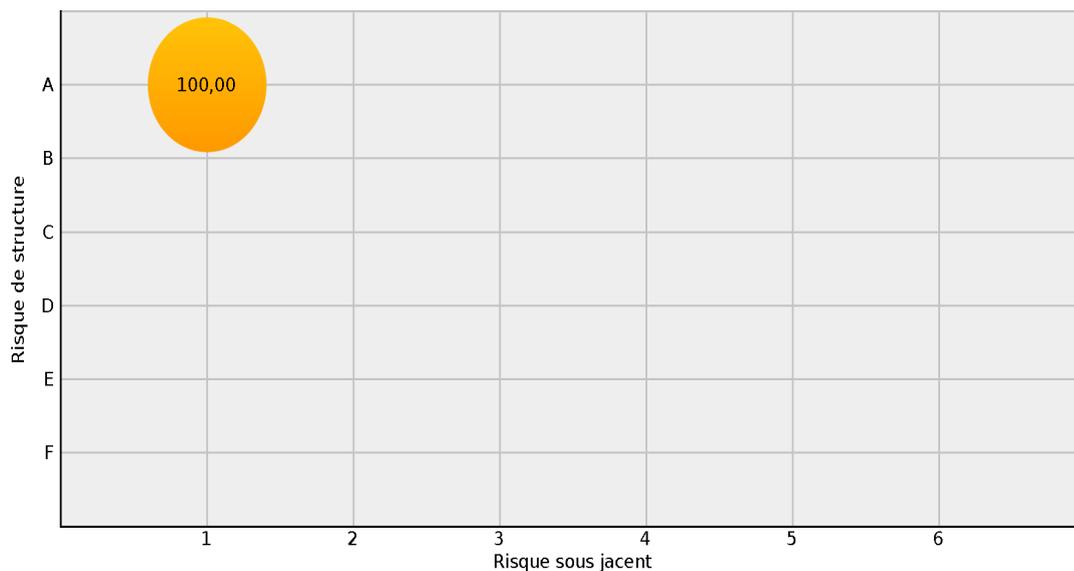
Prêteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole Ile-de-France	3 000 000	2 588 127.31	1
	Caisse d'Epargne	7 020 678.91	5 998 973.11	2
	Dexia	3 363 518.34	2 324 814.44	1
		13 384 197,35 €	10 911 914,86 €	4

Répartition du capital restant dû par banque au 1^{er} janvier 2018



Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Risque de structure : indique la classification de la structure de l'emprunt selon la charte Gisler

Risque sous-jacent : mesure du risque d'éléments financiers (taux de change, indice boursier) impactant les flux financiers

Cette grille permet de classer la dette des collectivités selon son degré de complexité et de dangerosité structurelle.

On constate que la commune ne détient aucun produit structuré et que la totalité de sa dette est aujourd'hui classée en risque faible.

VI - STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

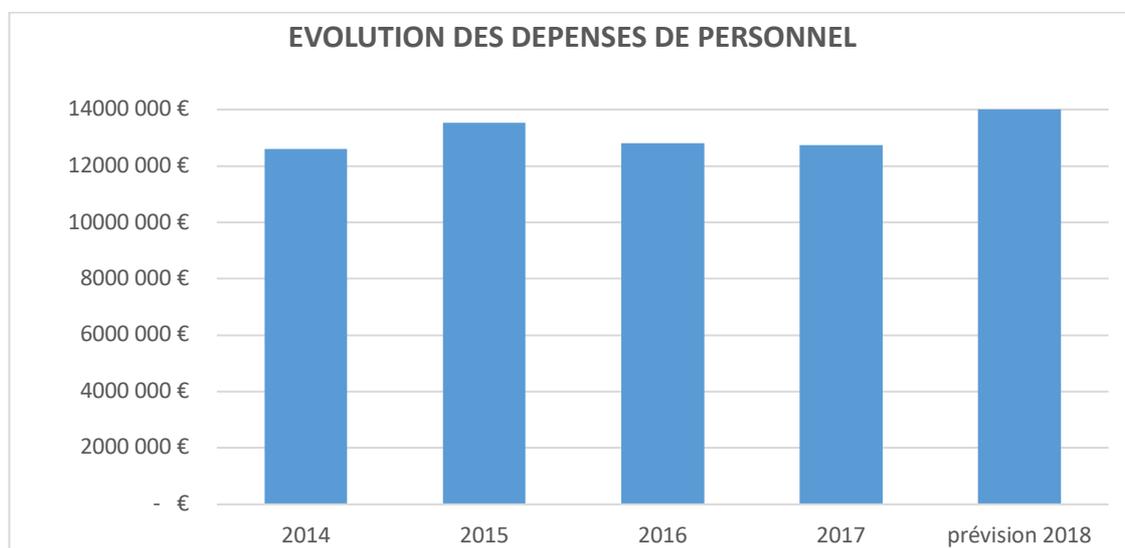
1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont celles correspondant à l'ensemble des agents rémunérés par la commune, quel que soit leur statut, déduction faite des indemnités versées aux élus et des indemnités versées aux agents en recherche d'emploi ne relevant pas du dispositif UNEDIC.

Pour 2018, elles incluent les besoins en personnel pour la nouvelle école Jacqueline de Romilly sur une année pleine, l'augmentation des effectifs périscolaires, l'augmentation du SMIC et des charges patronales, l'indemnité versée aux agents pour la compensation de la hausse de la CSG, l'impact des mesures statutaires du protocole « Parcours professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR) engagé depuis 2016.

Elles incluent également une provision pour les remplacements effectués lors d'absences de longue durée (congé maternité, accident de travail, arrêts longue maladie).

année	dépenses de personnel
2014	12 612 267 €
2015	13 538 035 €
2016	12 805 687 €
2017	12 747 155 €
prévision 2018	13 998 752 €

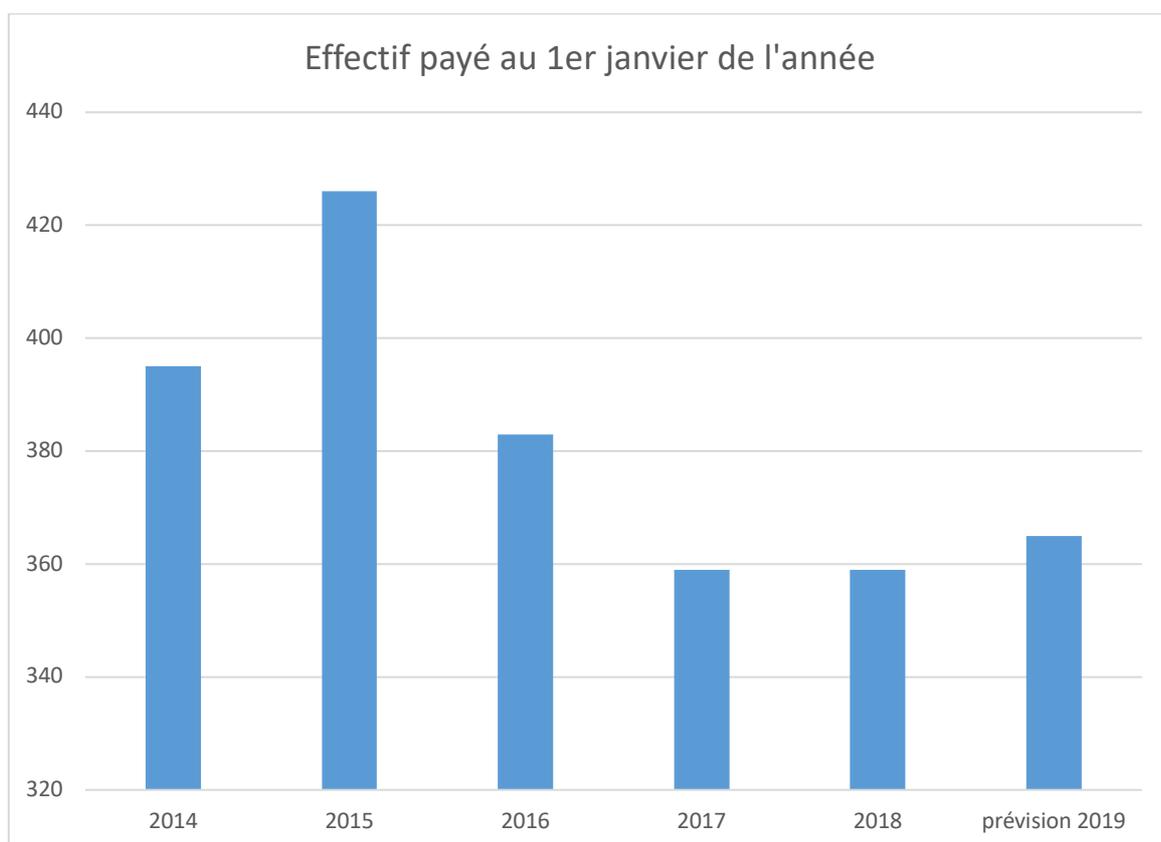


2. Les effectifs et la structure des effectifs :

Les effectifs indiqués concernent le nombre d'agents payé par la Commune, quel que soit le statut (titulaire, contractuel, remplaçant).

Pour 2018, ils incluent les besoins en personnel pour la nouvelle école Jacqueline de Romilly pour la rentrée 2018, l'augmentation des effectifs périscolaires, la régularisation de dossiers anciens de longue maladie, et divers remplacements.

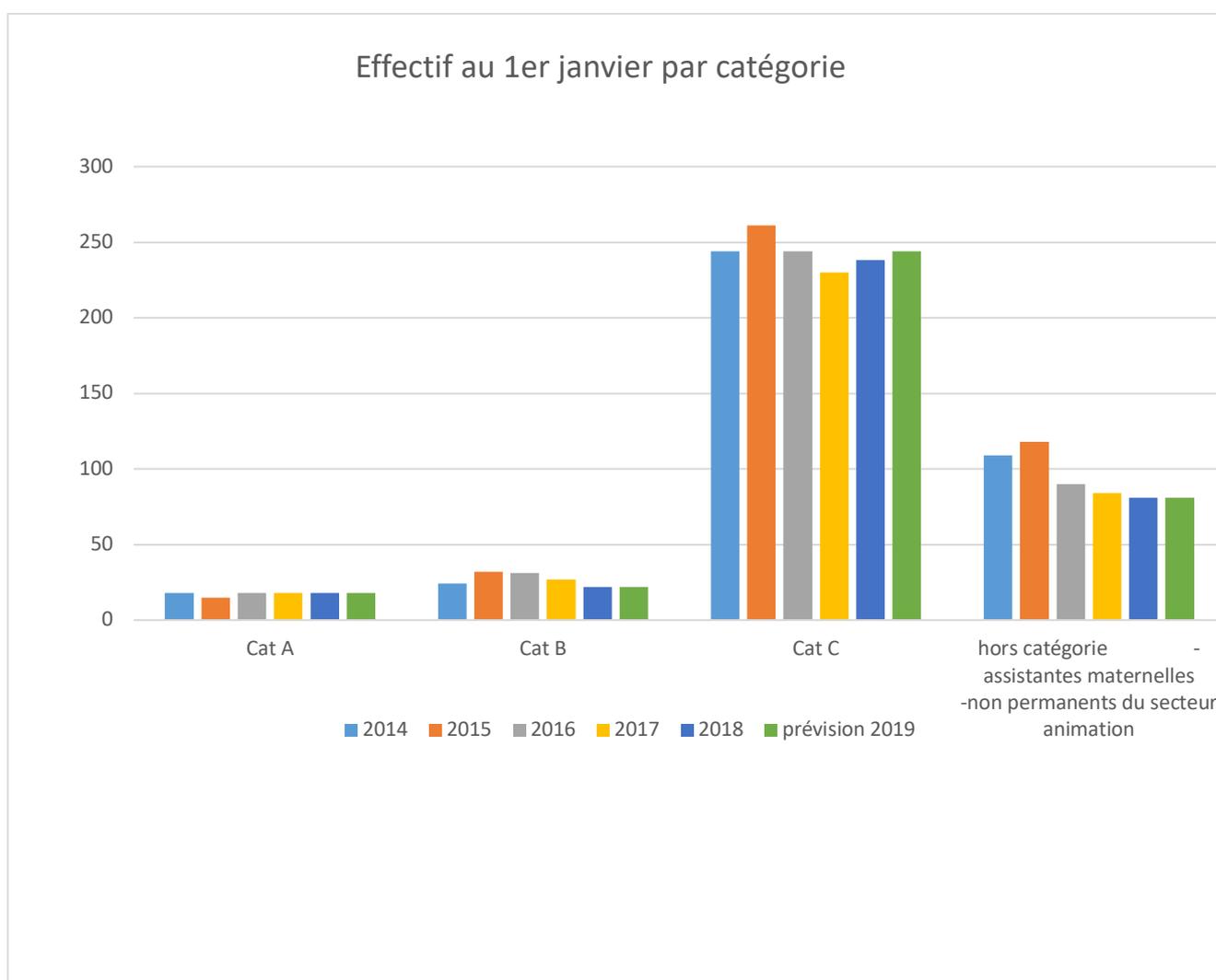
année	effectif payé au 1 ^{er} janvier
2014	395
2015	426
2016	383
2017	359
2018	359
prévision 2019	365



Effectif payé par catégorie au 1^{er} janvier de l'année

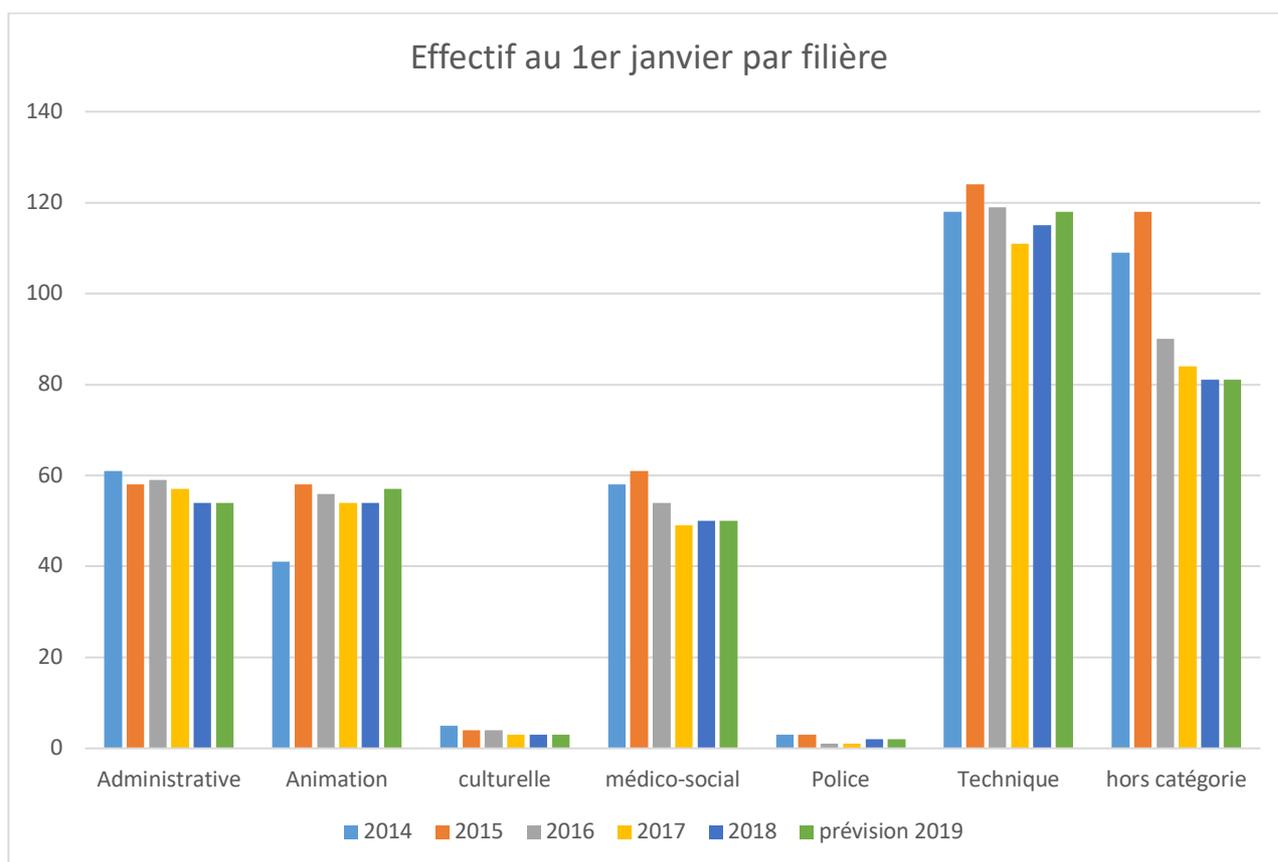
année	Cat A	Cat B	Cat C	Hors catégorie(*)	total
2014	18	24	244	109	395
2015	15	32	261	118	426
2016	18	31	244	90	383
2017	18	27	230	84	359
2018	18	22	238	81	359
prévision 2019	18	22	244	81	365

(*) assistantes maternelles, non permanents du secteur animation



Effectif payé par filière au 1^{er} janvier de l'année

année	Administrative	Animation	culturelle	médico-social	Police	Technique	hors catégorie	total
2014	61	41	5	58	3	118	109	395
2015	58	58	4	61	3	124	118	426
2016	59	56	4	54	1	119	90	383
2017	57	54	3	49	1	111	84	359
2018	54	54	3	50	2	115	81	359
prévision 2019	54	57	3	50	2	118	81	365



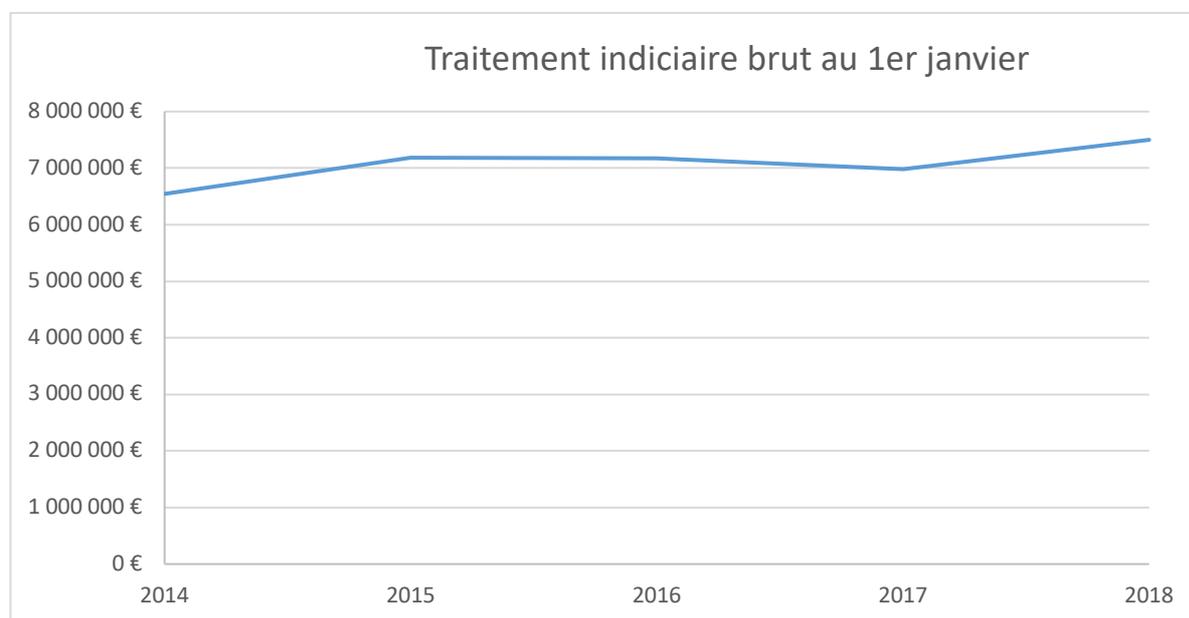
3. la rémunération du personnel :

La rémunération des agents comprend :

- le traitement indiciaire : il est fixé par les textes en référence à la catégorie et à l'échelon de l'agent
- la nouvelle bonification indiciaire : elle est fixée par les textes et est attribuée en fonction des missions exercées par l'agent
- le régime indemnitaire : il est fixé par la collectivité et mis en œuvre en fonction des responsabilités exercées par l'agent au sein de la commune.

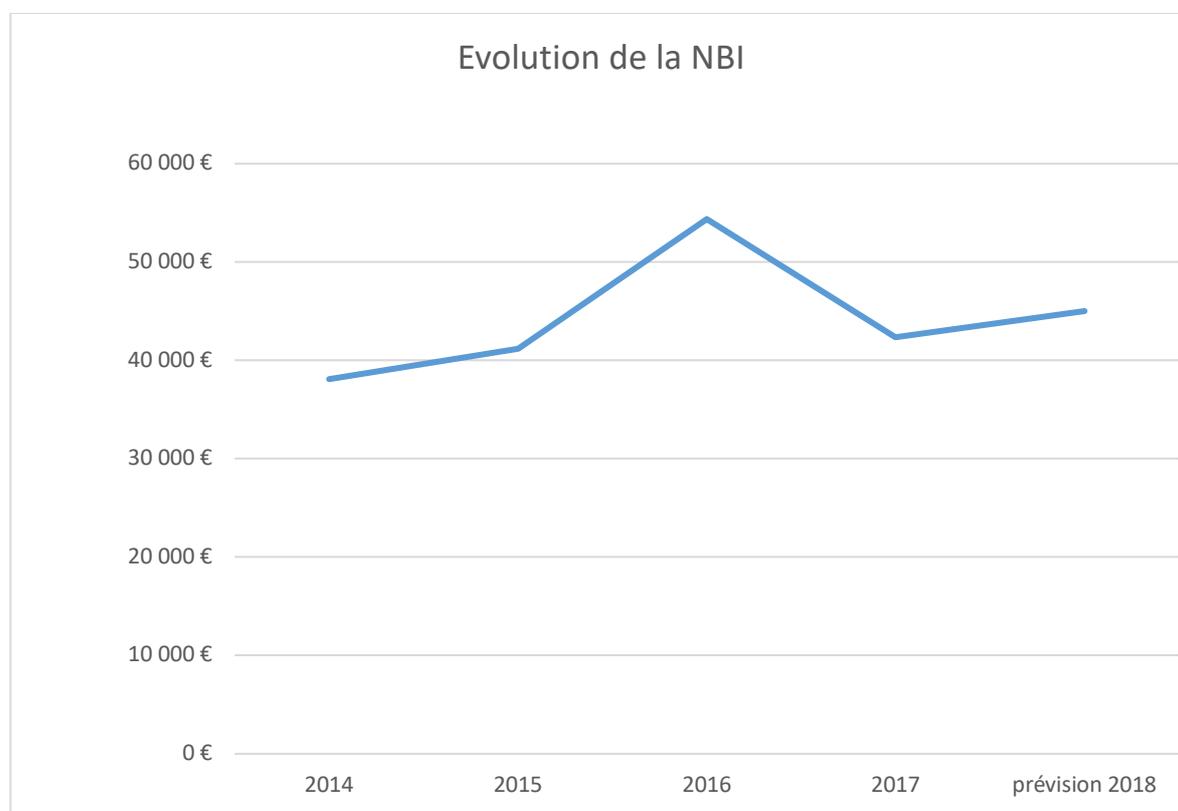
a) le traitement indiciaire :

année	traitement indiciaire brut
2014	6 544 058,55 €
2015	7 188 040,68 €
2016	7 171 816,11 €
2017	6 980 021,93 €
2018	7 500 000,00 €



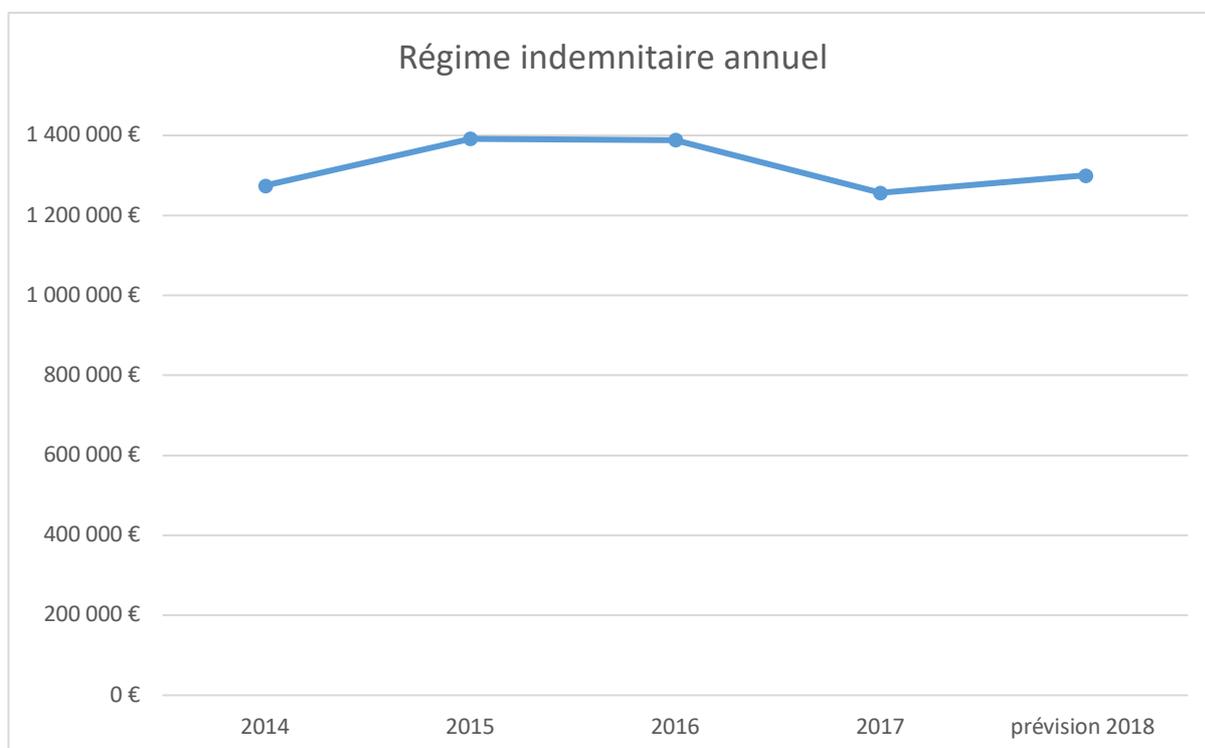
b) nouvelle bonification indiciaire :

Année	montant
2014	38 096,00 €
2015	41 197,00 €
2016	54 369,00 €
2017	42 358,00 €
prévision 2018	45 000,00 €



c) Régime indemnitaire versé annuellement :

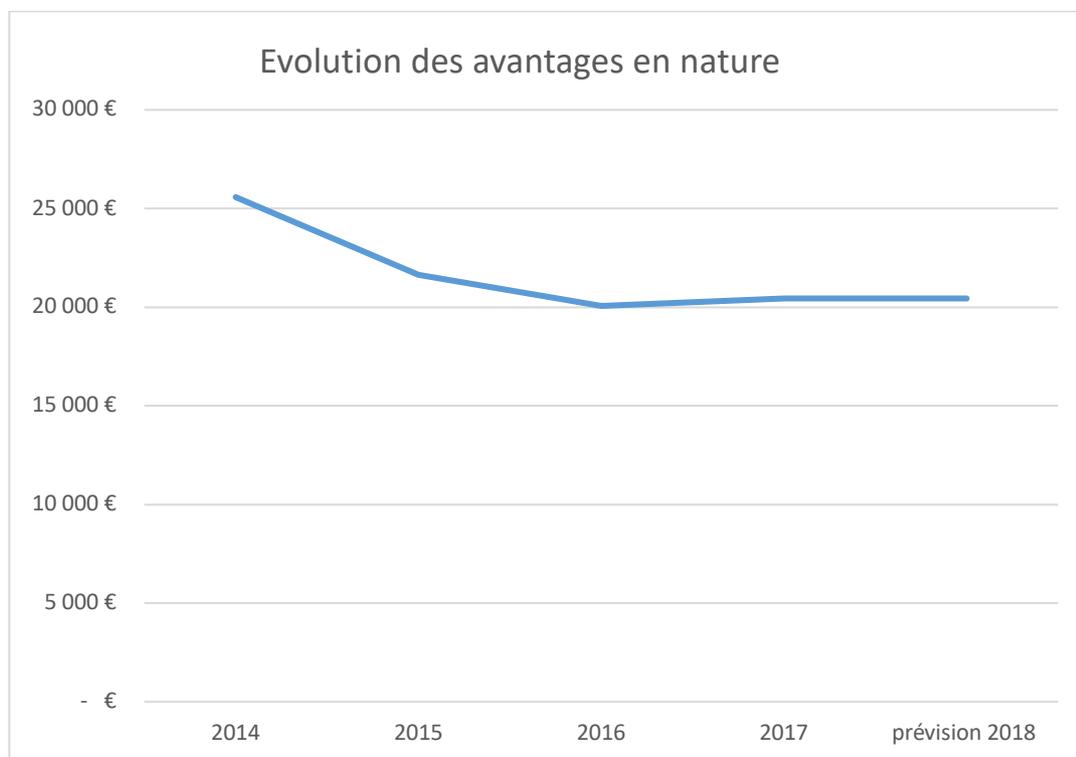
année	RI
2014	1 274 273,05 €
2015	1 391 378,42 €
2016	1 388 674,50 €
2017	1 256 535,00 €
prévision 2018	1 300 000,00 €



d) Les avantages en nature :

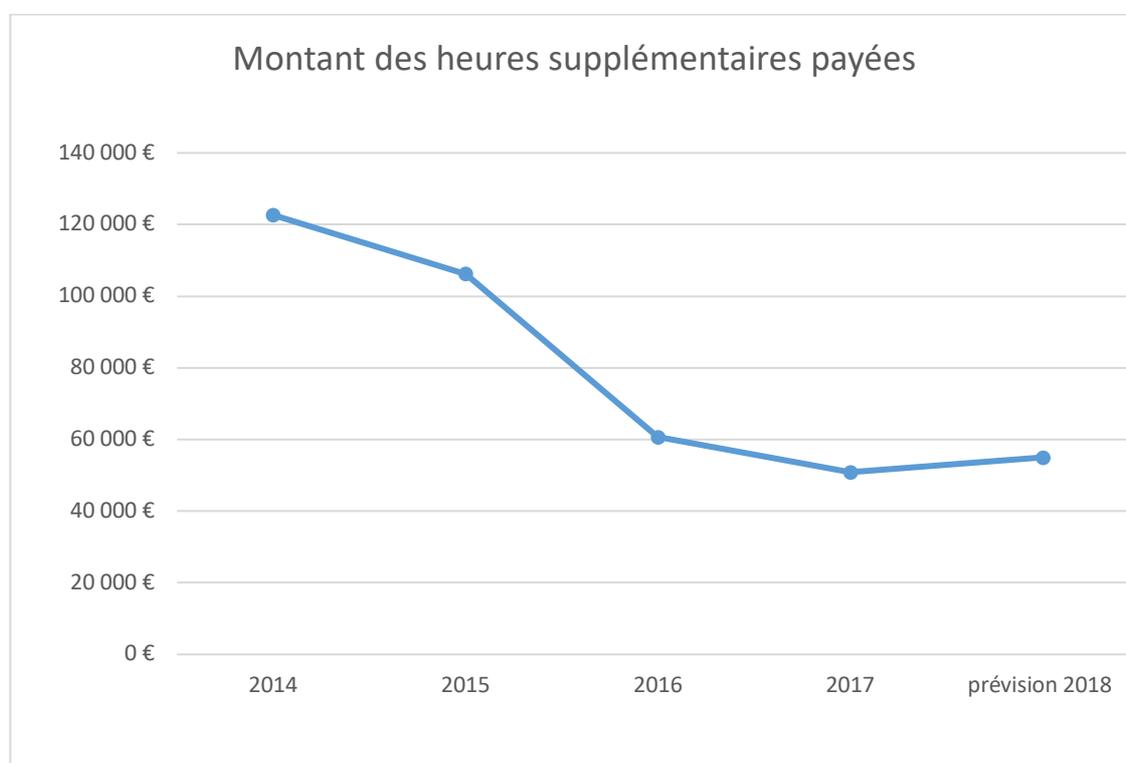
Les avantages en nature concernent les logements des gardiens, les véhicules de fonction et les frais de nourriture des agents intervenant sur le temps de la restauration scolaire.

Avantages en nature		
Année	Nombre d'agent	Montant
2014	39	25 576 €
2015	28	21 648 €
2016	10	20 061 €
2017	15	20 430 €
prévision 2018	15	20 430 €



e) les heures supplémentaires :

année	HS	montant
2014	6779h	122 669,00 €
2015	5812h	106 177,00 €
2016	3290h	60 665,00 €
2017	2760h	50 882,00 €
prévision 2018	2983h	55 000,00 €



f) Le temps de travail des agents

Le temps de travail au sein de la collectivité est réparti sur la base des 1 607 heures légales, correspondant à 35 heures hebdomadaires.

La durée hebdomadaire du travail étant fixée à 39 heures hebdomadaires, les agents bénéficient de 39 jours de congés et de 8 jours de RTT.

Le temps de travail concerne également le taux d'activité des agents, entre ceux à travaillant à 100 % et ceux travaillant à temps partiel (hors agents intervenant de manière ponctuelle dans les centres de loisirs).

Total titulaire et contractuel	100%	90%	80%	80 à 50%	moins de 50 %
2014	288	11	7	5	3
2015	309	14	7	2	4
2016	302	14	8	1	3
2017	293	10	10	3	4
2018	286	11	18	4	7

